

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec la compagnie 3C

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE la signature d'un contrat de cession avec la compagnie 3C domiciliée Les Jardins Gambetta – 74, rue Georges Bonnac – 3000 BORDEAUX pour un concert de « LA GRANDE SOPHIE » le vendredi 7 février 2025 au théâtre l'Eclat pour un montant de 6.330 €

Fait à PONT-AUDEMER le 28 janvier 2024

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON  
Troisième Maire-adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine